

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : emmy-poulin-cssdhr-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/e3a7f3405e267bab20a630b3>

Date d'obtention : 2026-06-16 15:38:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
2. Évaluer l'incident
3. Vérifier l'information
4. Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans les trois mises en situation, le protocole SEXTO est toujours une mesure ou l'on peut s'y référer afin d'agir, car même dans la mise en situation où le père vient à l'école voir un intervenant, il est indiqué dans la formation SEXTO qu'il faut le référer donc même si nous n'avons pas "utiliser" la trousse elle nous a quand même permis de rediriger un père au bon endroit.

Je retiens aussi que le protocole est clair, précis et nous aide à nous guider au travers de notre intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que c'est lorsque l'on distingue entre si c'est un acte malveillant ou impulsif. Aussi, le fait que j'aimerais intervenir rapidement afin de limiter la possibilité de propagation, mais tout en respectant le protocole SEXTO.